VILLE DE
SAINT-GEORGES
Service du secrétariat général et greffe

PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 940-2025

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée greffière :

Que, lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges tenue le 24 mars 2025, le conseil de cette municipalité a adopté le **Règlement numéro 940-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 pour autoriser une salle de spectacles dans la zone CD-326 située le long de la route 204 près de la 127e Rue.**

Qu'un certificat de conformité a été délivré par le directeur général de la M.R.C. de Beauce-Sartigan en date du 8 avril 2025.

Que ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la greffière aux heures ordinaires de bureau ou en communiquant par téléphone au numéro 418 228-5555 (poste 2212) ou par courriel à greffe@saint-georges.ca.

Que ce règlement est entré en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Georges,
ce 16e jour d'avril 2025.

Me Isabelle Beaulieu, notaire
Greffière